



Acte n° 2023C168

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 34

Pouvoirs : 7

Votants : 41

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 14/09/2023

Le 21 Septembre 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des fêtes, 47 route de Villars à Villeneuve (01480).

Présents : Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Didier ALBAN (Pouvoir Sylvie PERMEZEL), Fabien BIHLER, Patrick CHARRONDIERE (Pouvoir Amina LEGHNIDER), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Christine FORNES), Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir Bernard REY), Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Michèle NUGUET (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Richard PACCAUD (Pouvoir Gilles GARNIER), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN).

Secrétaire de séance : Sylvie PERMEZEL.

OBJET : ACTION SOCIALE – Demande par l'association Val Horizon d'une subvention complémentaire pour la gestion des crèches

Mme Christine FORNES, Vice-Présidente en charge de l'action sociale, de la petite enfance et de l'insertion professionnelle, rappelle que le Conseil communautaire du 13 avril 2023 a décidé de l'attribution d'une subvention de 182 045 euros pour l'association Val Horizon, avec laquelle une convention d'objectifs a été signée, afin de la soutenir dans sa gestion de 4 crèches et de 3 Relais petite enfance sur la période du 1^{er} janvier au 20 août 2023.

Par un courrier du 27 juin 2023, l'association Val Horizon souhaite que soit examinée par le Conseil communautaire l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 26 000 euros destinée à prendre en compte un contexte sanitaire encore impacté par le Covid et un compte de résultat déficitaire en 2022.

En préambule, Mme Christine FORNES souligne le caractère exceptionnel de cette demande, l'association n'ayant jamais fait de demande de subvention complémentaire depuis 2010, date du transfert de compétence à la Communauté de communes.

Mme Christine FORNES confirme le déficit du budget petite enfance de l'association en 2022.

Elle précise que dans l'hypothèse d'un accord de la CCDSV sur la subvention complémentaire, le montant par place s'élèverait à 3028 euros, soit un coût inférieur au coût des autres structures du territoire, compte tenu de l'intégration dans ce calcul des 3 relais petite enfance, également gérés par Val Horizon.

Vu l'avis favorable de la commission action sociale réunie le 05/09/2023.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 07/09/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ATTRIBUER** à l'association Val Horizon une subvention complémentaire de 26 000 euros ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits sont prévus au Chapitre 65 du Budget Principal 2023.

A Villeneuve, le 21/09/2023

**La Secrétaire de Séance,
Sylvie PERMEZEL**



Affichage sous format électronique : 26/09/2023

**Le Président,
Marc PECHOUX**

